Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212203269-20260827-20260827005-DE

**DÉPARTEMENT**
**COTES D'ARMOR**
**ARRONDISSEMENT**
**SAINT – BRIEUC**

## COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 août 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.

**Présents**: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Nathalie DANO, Philippe BORDAIS, Noël RIVIERE, Céline ROUQUETTE, Vincent VEHERT, Julien LONCLE, Cécile BERTOUX, Céline LUCIENNE, Coline RAULT.

**Absent excusé** : Mickaël LESCOUËT, Emmanuel BEURIER, Isabelle RIO (donne procuration à Catherine DREZET)

**Secrétaire de séance** : Vincent VEHERT

**Objet- Propositions ADAC-étude aménagement de sécurité routière et cheminement piéton**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Agence d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) a été sollicitée afin d'accompagner la commune dans une réflexion concernant différents sujets de voirie et d'espaces publics en matière de sécurité routière, de circulation, de cheminements piétons et de signalisation. Un échange a été organisé le 3 juillet dernier entre Mme Annie REDON, chargée de projet voirie à l'ADAC et les membres de la commission travaux.
A la suite de cette réunion, une visite de terrain a été effectué par l'ADAC, afin d'établir un diagnostic plus précis des différentes problématiques évoquées. Le compte rendu détaillé est consultable à la mairie.

Trois grands sujets se sont dégagés au cours des échanges et feront l'objet de trois études techniques spécifiques par l'Adac, si validées par la commune.
Les propositions d'études techniques spécifiques sont les suivantes :

**Sujet 1 : Sécurisation des cheminements piétons et aménagements de sécurité routière, rue des Croix, du Bourgneuf, de la Forge et des Petits Villages** pour un montant de 1 750€HT.

**Sujet 2 : Signalétique d'agglomération** pour un montant de 750€HT

**Sujet 3 : Entrées d'agglomération et aménagements réducteur de vitesse** pour un montant de 1 000€HT

L'agglomération étant traversée par la RD 55, axe Plédéliac/Plestan, le Département (ATD de Lamballe) gestionnaire de la voirie sera consulté et associé aux échanges pour avis, sur les secteurs le concernant.

Après délibération et vote, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, les trois devis proposés par l'ADAC et autorise Madame le Maire à signer les devis.

A SAINT RIEUL
Le 7 septembre 2026
Le Maire,

Catherine DREZET

MAIRIE DE SAINT-RIEUL
CÔTES-D'ARMOR

Secrétaire de séance

Vincent VEHERT